



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Session annuelle  
Rome, 18-22 juin 2018

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 15 mai 2018

WFP/EB.A/2018/7-C/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires (2004–2017)**

### **Contexte**

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires. L'évaluation couvre la période allant de l'approbation de ces politiques par le Conseil d'administration (en 2004 et 2006, respectivement), et porte plus particulièrement sur la période 2012–2017.
2. L'évaluation porte sur la qualité des politiques, les progrès accomplis par le PAM dans le respect des principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires, et les facteurs ayant une incidence sur les résultats observés. Il ressort de l'évaluation que les politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires demeurent très pertinentes à un moment caractérisé par le nombre croissant des situations d'urgence prolongées et la politisation grandissante de l'environnement de l'aide.
3. Les huit recommandations invitent le PAM à accorder une plus grande attention aux principes humanitaires et à accroître de manière significative ses investissements dans la diffusion et la mise en œuvre des deux politiques, notamment en renforçant les compétences du personnel, en établissant les responsabilités en matière de principes humanitaires et d'accès au niveau des pays, en faisant des principes humanitaires une priorité lorsqu'il est fait appel à des partenaires coopérants et à des prestataires de services à titre commercial, en investissant dans l'utilisation des données issues de l'évaluation des besoins et dans les capacités en matière de sécurité, et en renforçant la concertation et la sensibilisation des donateurs.
4. Le PAM élaborera une approche institutionnelle qui doit permettre de garantir l'accès, en s'appuyant sur les meilleures pratiques au niveau des pays et en incorporant toutes ses initiatives et tous ses partenariats au niveau mondial, régional et local dans une stratégie intégrée.
5. Le tableau ci-après présente les mesures qu'il est prévu de prendre pour appliquer les recommandations et leur calendrier d'application.

### **Coordonnateurs responsables:**

Mme D. Brown  
Directrice  
Division des politiques et des programmes  
tél.: 066513-2203

M. Z. Milisic  
Directeur adjoint et Chef du Service chargé du programme  
d'exécution directe  
tél.: 066513-2167

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM  
RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><b>Recommandation 1: Diffusion des politiques</b> Renforcer la diffusion et la mise en application des politiques relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborer et compiler des versions abrégées des politiques et veiller à leur intégration dans les principales directives institutionnelles;</li> <li>• diffuser plus largement les documents d'orientation et les supports de formation, et les adapter aux contextes particuliers, le cas échéant;</li> <li>• responsabiliser davantage les directeurs de pays à l'égard de la mise en œuvre des politiques;</li> <li>• renforcer les actions de communication sur les principes humanitaires avec les gouvernements hôtes, les autorités de fait et les communautés; et</li> <li>• préciser les points restés en suspens dans de nouvelles directives et activités de formation.</li> </ul>	<p>Division des politiques et des programmes; Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Des versions abrégées des documents seront rédigées et intégrées dans d'autres directives institutionnelles, y compris celles concernant les opérations de terrain en situation d'urgence, la feuille de route intégrée, la gestion globale des risques et la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.</p> <p>L'attention des membres du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays sera attirée sur le manuel et les supports de formation relatifs à l'accès aux populations dans le cadre des opérations humanitaires.</p> <p>Des déclarations permettant de rendre compte du respect des principes humanitaires et de la mise en œuvre des politiques en matière d'accès aux populations à des fins humanitaires seront intégrées aux déclarations annuelles d'assurance établies par les directeurs de pays.</p> <p>Les directives et les matériels de formation diffusés encourageront les bureaux de pays à renforcer leurs activités de communication sur les principes humanitaires auprès des différentes parties prenantes.</p> <p>Les points laissés en suspens concernant les politiques, comme le dialogue avec les groupes armés non étatiques, seront clarifiés et intégrés aux directives et matériels de formation en vigueur ainsi qu'aux nouveaux documents.</p>	<p>Achèvement en 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 2: Hiérarchisation des principes</b></p> <p>Mettre en place des mesures visant à renforcer la priorité accordée aux principes que sont la neutralité, l'impartialité et l'indépendance opérationnelle par rapport à l'accès et à l'humanité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à ce que les principes humanitaires soient pris en compte dans l'élaboration des autres politiques et stratégies;</li> <li>• définir des facteurs déclenchant la prise de décisions au niveau central sur les arbitrages difficiles; et</li> <li>• renforcer la cohérence des efforts liés aux questions transversales comme la problématique hommes-femmes, la protection et la responsabilité envers les populations touchées.</li> </ul>	<p>Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>À l'avenir, les politiques et les stratégies prendront en compte les principes humanitaires, ce qui contribuera à l'amélioration de la cohérence d'ensemble des politiques du PAM.</p> <p>Les directives et le soutien direct des opérations comprendront notamment des conseils plus clairs à l'intention des bureaux de pays indiquant quand et comment soulever des questions liées à des arbitrages difficiles auprès des bureaux régionaux et du Siège. Les décisions au niveau central relatives à ce type d'arbitrages sont trop spécifiques au contexte pour que des facteurs de déclenchement puissent être définis.</p> <p>La cohérence des mesures visant à traiter les questions transversales sera assurée grâce à une amélioration de la coordination et de la consolidation au niveau central, régional et national et entre ces niveaux.</p>	<p>Achèvement en 2018</p>
<p><b>Recommandation 3: Capacités du personnel</b></p> <p>Renforcer considérablement les compétences du personnel en matière de principes humanitaires et d'accès aux populations à des fins humanitaires, en particulier dans les situations d'urgence complexes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir un cours d'initiation standard et obligatoire, notamment sur l'accès et les principes humanitaires, à l'ensemble du personnel du PAM;</li> <li>• élaborer des modules de formation adaptés sur les principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires pour les formations existantes, y compris des cours en ligne obligatoires;</li> <li>• renforcer les activités d'accompagnement, continuer à soutenir le Centre de compétences en négociations</li> </ul>	<p>Division des ressources humaines; Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Des modules d'apprentissage en ligne sur l'accès aux populations à des fins humanitaires seront élaborés et intégrés aux plateformes d'apprentissage du PAM. Le cours de formation sur ce thème, qui porte notamment sur le respect des principes humanitaires, est prêt, et il est actuellement proposé aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Des modules sur l'accès humanitaire et le respect des principes humanitaires seront insérés dans tous les programmes de formation pertinents du PAM.</p> <p>Les matériels de formation s'adresseront plus particulièrement à certains groupes de personnel, mais ils seront proposés à tous les membres du personnel et leur utilisation sera encouragée dans l'ensemble du PAM. Ils ne seront toutefois pas rendus obligatoires pour tous les agents.</p> <p>Le PAM renforcera les échanges entre pairs et tous les aspects de la coopération avec le Centre de compétences en négociations</p>	<p>Achèvement en 2019</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM  
RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)**

<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>humanitaires et permettre le déploiement de personnel national expérimenté;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• attribuer la responsabilité opérationnelle concernant les questions en rapport avec les principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires à un poste d'encadrement sur le terrain faisant rapport au directeur de pays;</li> <li>• faciliter les échanges entre pairs;</li> <li>• intégrer les principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires dans le mandat de tous les conseillers humanitaires au niveau régional;</li> <li>• assurer une capacité d'analyse et de documentation appropriée au niveau du terrain pour les questions d'accès dans le respect des principes humanitaires dans les interventions d'urgence de niveau 3 et 2; et</li> <li>• veiller au respect des processus d'évaluation de la criticité des programmes.</li> </ul>		<p>humanitaires moyennant le détachement d'un conseiller principal auprès du centre et la participation du personnel du PAM aux manifestations, aux ateliers et au programme de bourses du Centre.</p> <p>Le respect des principes humanitaires et la mise en œuvre de mesures relatives à l'accès aux populations à des fins humanitaires figureront dans le mandat des conseillers humanitaires régionaux. Le mentorat sur les principes et l'accès sera aussi inscrit dans le mandat des effectifs temporaires.</p> <p>La responsabilité de la coordination de l'accès aux populations à des fins humanitaires et du respect des principes humanitaires incombe déjà aux directeurs de pays et/ou aux coordonnateurs des secours d'urgence.</p> <p>La capacité d'analyse et de documentation des questions concernant les principes et l'accès dans les situations d'urgence de niveau 2 et 3 pourrait être améliorée; en revanche, la structure institutionnelle actuellement en place pour traiter ces problèmes – le groupe consultatif au niveau des directeurs sur les questions d'accès et sa cellule technique – est jugée suffisante pour assurer la coordination et le soutien dans l'ensemble du PAM. Les directives relatives à la criticité des programmes seront renforcées afin de favoriser le respect des processus.</p>	

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 4: Partenariat – partenaires coopérants</b></p> <p>Privilégier davantage les principes humanitaires dans tous les aspects de la collaboration avec les partenaires coopérants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• échanger avec les donateurs des informations sur les bonnes pratiques;</li> <li>• intégrer les principes humanitaires dans les processus normalisés de sélection et de vérification des partenaires, les accords de partenariat sur le terrain, les évaluations et la formation;</li> <li>• renforcer les capacités de suivi du PAM;</li> <li>• mieux définir les normes de responsabilité à l'égard des populations touchées que les partenaires sont tenus de respecter; et</li> <li>• améliorer la planification conjointe et la communication avec les partenaires, y compris sur les risques.</li> </ul>	<p>Département des services concernant les opérations; Division des politiques et des programmes; Division de la gestion et du suivi de la performance</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>L'action humanitaire fondée sur le respect des principes et la responsabilité envers les populations touchées sont incluses dans la procédure de vérification préalable appliquée pour sélectionner les partenaires et seront davantage mises en avant dans les accords de partenariat sur le terrain et renforcées dans l'ensemble du cycle des programmes, y compris dans le cadre de la planification conjointe et des communications.</p> <p>Les capacités de suivi du PAM seront améliorées et augmentées conformément au nouveau Cadre de résultats institutionnels et aux indicateurs de performance.</p>	<p>Achèvement en 2019</p>
<p><b>Recommandation 5: Partenariat – partenaires commerciaux</b></p> <p>Renforcer la sensibilisation, les orientations et les possibilités de formation en faveur des partenaires commerciaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir des orientations et une formation sur la manière de traiter les situations délicates;</li> <li>• demander des rapports sur les principes humanitaires et accepter les coûts qui y sont liés, le cas échéant; et</li> <li>• en cas de risque de non-respect des principes humanitaires, recourir davantage aux moyens de transport et au personnel du PAM.</li> </ul>	<p>Division chargée de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>Les principes humanitaires seront pleinement intégrés dans les procédures de sélection et de vérification préalable des sous-traitants, et des directives et une formation sur la manière de gérer les situations délicates seront fournies au besoin.</p> <p>Le PAM accepte les coûts associés au respect des principes humanitaires.</p> <p>Le PAM applique le principe qui consiste à s'appuyer, chaque fois que cela est possible et raisonnable, sur l'économie et les capacités locales pour ses opérations de transport, plutôt que d'importer son matériel ou de faire venir son personnel.</p>	<p>Achèvement en 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 6: Évaluation des besoins</b></p> <p>Continuer à investir et renforcer l'évaluation des besoins et l'utilisation des données qui en sont issues:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• continuer à investir dans l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité;</li> <li>• élaborer une position institutionnelle cohérente sur la manière de réagir lorsque les gouvernements hôtes cherchent à contester ou influencer les données issues de l'évaluation des besoins;</li> <li>• collaborer plus activement avec le module de la sécurité alimentaire afin de suivre et de documenter la couverture sectorielle des besoins; et</li> <li>• utiliser plus activement les données des partenaires à des fins de triangulation.</li> </ul>	<p>Département des services concernant les opérations</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM a conscience du rôle important que joue l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité dans l'évaluation des besoins des personnes les plus vulnérables pour contribuer à choisir les interventions les plus adaptées. En s'appuyant sur des technologies novatrices comme l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité faisant appel à la téléphonie mobile, les enquêtes en ligne, les outils novateurs de communication interactive et l'analyse spatiale à haute résolution, le PAM est bien placé pour venir en aide aux populations touchées dans les zones où l'accès à des fins humanitaires est restreint.</p> <p>La Division des partenariats avec le secteur privé collabore avec les partenaires privés existants et en puissance, comme Tableau, Facebook, Cisco et Google, sur les mesures que le PAM doit prendre en priorité pour renforcer sa capacité à gérer les défis que posent les mégadonnées. Ce travail consiste notamment à renforcer l'identification numérique des bénéficiaires, la cartographie et la collecte de données, la connectivité et les solutions de communication.</p> <p>Le PAM continuera à investir dans ses propres capacités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité et dans celles de ses partenaires, et il élaborera à cette fin de nouvelles directives – sur les modalités de l'évaluation en 72 heures, le ciblage, l'évaluation des besoins dans les contextes urbains, l'analyse des besoins de base, etc. – et un nouveau programme d'apprentissage sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité si des fonds sont mis à disposition. Un vivier de talents, comprenant des membres du personnel et des consultants spécialistes de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, a été établi pour attirer de nouvelles compétences et ainsi renforcer les capacités du PAM dans ce domaine.</p> <p>L'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM collabore étroitement avec les modules de la sécurité alimentaire au</p>	<p>Achèvement en 2019</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>niveau mondial et national afin d'évaluer les besoins alimentaires et les autres besoins essentiels. C'est le cas, par exemple, dans le cadre du projet d'évaluation conjointe en milieu urbain, de la concertation sur le cadre intersectoriel des besoins et des évaluations conjointes au niveau des pays, comme l'évaluation de la vulnérabilité pendant la crise des Rohingyas à Cox's Bazar (Bangladesh).</p> <p>L'approche adoptée par le PAM consiste à encourager les évaluations des besoins menées de manière indépendante, transparente et selon des méthodes rigoureuses, à utiliser les données secondaires déjà disponibles afin d'éviter de répéter la collecte de données et à collaborer avec les partenaires à tous les niveaux. L'ensemble des activités et des plans seront intégrés dans un document exposant l'approche adoptée par le PAM en matière d'accès afin d'établir une ligne de conduite uniforme dans toutes les fonctions et à tous les niveaux.</p>	

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 7: Sécurité</b></p> <p>Renforcer les capacités du PAM en matière de sécurité dans les situations d'urgence complexes et recentrer les priorités des agents de sécurité sur les principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• continuer à pourvoir en priorité les postes liés à la sécurité dans les situations d'urgence complexes, notamment en affectant des ressources suffisantes, et améliorer les conditions contractuelles afin de fidéliser le personnel de sécurité;</li> <li>• adapter le mandat des agents de sécurité sur le terrain; et</li> <li>• associer le personnel de sécurité du PAM à la conception des opérations et des programmes.</li> </ul>	<p>Division de la sécurité</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Pour le PAM, pourvoir les postes d'agent de sécurité est une priorité absolue, et il y a moins de postes vacants dans le domaine de la sécurité que dans tous les autres domaines fonctionnels. Lorsque des postes sont vacants, des solutions transitoires sont trouvées et des agents temporaires sont affectés.</p> <p>Les descriptifs des fonctions des agents de sécurité seront adaptés afin d'encourager et d'appuyer leur participation à la conception et à la planification des programmes et à la mise en œuvre des opérations.</p>	<p>Achèvement en 2019</p>
<p><b>Recommandation 8: Relations avec les donateurs et financement</b></p> <p>8 a) Accroître et régulariser le dialogue avec les donateurs sur les principes humanitaires et l'accès aux populations à des fins humanitaires et renforcer les financements fondés sur le respect de certains principes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présenter de manière plus complète la couverture au niveau mondial et national des besoins à des fins de plaider auprès des donateurs;</li> <li>• entretenir un dialogue régulier de haut niveau avec les donateurs sur leur soutien aux interventions menées dans le respect de certains principes;</li> <li>• établir des critères permettant de refuser des financements lorsqu'ils sont assortis de conditions incompatibles avec les principes humanitaires;</li> </ul>	<p>Division des partenariats avec les gouvernements; Département des services concernant les opérations; Division du budget et de la programmation; Division des partenariats avec le secteur privé</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Dans les interventions d'urgence très médiatisées et dans les autres crises humanitaires, les bureaux de pays du PAM dialogueront avec la communauté des donateurs sur les questions liées au respect des principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires. À l'heure actuelle, l'approche du PAM à l'égard des partenariats consiste notamment à renforcer la visibilité des besoins, à diversifier ses sources de financement et à dialoguer avec un large éventail de partenaires en vue d'obtenir davantage de financements souples et prévisibles à l'appui de ses opérations, quelle que soit la situation.</p> <p>La nouvelle structure de financement et de programmation offre au PAM la possibilité d'obtenir des financements plus prévisibles – en particulier sous forme de contributions pluriannuelles –, ce qui permet de procéder aux investissements cohérents et pérennes qui sont nécessaires pour réduire les pertes humanitaires et renforcer la</p>	<p>Achèvement en 2019 et 2020</p>



<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU PAM RELATIVES AUX PRINCIPES HUMANITAIRES ET À L'ACCÈS AUX POPULATIONS À DES FINS HUMANITAIRES (2004-2017)</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction et mesures prises</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• utiliser des financements souples de manière stratégique dans les situations à haut risque où la couverture est faible; et</li> <li>• renforcer les sources de financement non gouvernementales.</li> </ul> <p>8 b) Plaider en faveur d'un appui plus soutenu de tous les aspects des opérations du PAM qui sont particulièrement importants pour un accès fondé sur certains principes, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• application des bonnes pratiques des donateurs en matière d'aide humanitaire, s'agissant des engagements et du financement en fonction des besoins;</li> <li>• accroissement des financements non assortis de conditions; et</li> <li>• concertation avec le PAM sur la criticité des programmes, les risques acceptables et les ressources nécessaires pour atténuer les risques.</li> </ul>		<p>résilience des communautés au fil du temps. Les fonds non affectés sont alloués par le Comité pour l'affectation stratégique des ressources en fonction des priorités institutionnelles et selon les procédures établies. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé, le PAM s'emploie activement à renforcer les financements provenant de sources non étatiques.</p> <p>Chaque partenaire doit fournir au PAM une garantie écrite – établie sur le modèle du contrat de partenariat élaboré par le Bureau des services juridiques du PAM – aux termes de laquelle il s'engage à respecter les principes humanitaires dans la conduite de ses activités. La priorité de la nouvelle stratégie de la Division des partenariats avec le secteur privé est de développer les financements non assortis de conditions ou souples.</p>	